

Formulaire d'adhésion 2013

Club Mars Inc. C.P. 82010 Lachenaie, Qc J6X 4B2

	. ·	lisiblement	1 44		1/	1.	4		
н	CONTRACT	liciblomont	AN LATE	rac maii	IAAC! PAR	m iccor	tone loc	chama	•
•	'A I I V C.Z.	HSIDICHICH		C2 1110111	1662. 1611	111113357	141112 163		
_	201102		CII ICCC	L CD III CU	ices, icii		TO CAD ICE		

Important: Lisez attentivement le verso et apposez votre signature.

Nom:	P	rénom :	Enom :		nce (jj/mm/aa) :		
Adresse :			App #				
Ville :			Prov :	Code pos	stal :		
Tél. rés.	Tél. ce	11	No. MAAC	C:	(<u>Inclure une copie</u>)		
Adresse de courriel :							
Publier No. Tél sur le site Web	Oui : No	on: Publier_a	adresse de courriel sur le	e site Web Ou	i: Non:		
<u>Je suis</u> :							
Nouveau membre : Memb	ore réabonné :	Membre à vie	: Pilote : _	Étu	diant pilote :		
Membre depuis : (D	Oonnez l'année	e de votre première adhé	sion)				
Je désire être instructeur	· Oui ·	Non :					
Si oui, encerclez vos dispo	nihilités :	Lun Mar Mer	Ieu Vend Sam	Dim			
or our, encerciez vos dispo	indinies.	Luii Mai Mei	jeu vena san	ı Dilli			
<u>Je suis</u> Membre avion :		Membre hélico :	Memb	re avion-hé	élico :		
<u>Fréquences radio</u> (72.XX	X mhz ou	2.4 Ghz)					
1.	2.		3.		4.		
5.	6.		7.		8.		
Frais d'adhésion	1						
Catégories		Frais d'adhésion			Total		
Nouveau membre (18 ans et plus)		175\$					
Nouveau membre (17 ans et moins)		100\$					
Renouvellement (18 ans et plus)		125\$					
Renouvellement (17 ans et moins)		50\$					
Renouvellement après le 30 avril		Frais de renouvellement plus 50\$					
Grand total							
Signature du requérant :			Date :				
Signature du tuteur (si 17	ans et moi	ns):		Dat	te:		

Résumé des règlements

101 TERRAIN ET INSTALLATIONS

BARRIÈRE Chaque membre est tenu de barrer le cadenas de la barrière derrière lui en entrant et en sortant du terrain.

PROPRETÉ Chaque membre est tenu de respecter les installations et la propreté du terrain.

ANIMAUX Les animaux doivent être tenus en laisse, en tout temps.

FEUX Aucun membre ne peut faire de feu à ciel ouvert au terrain.

INTERDITS Aucun membre ne peut avoir en sa possession - (Armes à feux, feux d'artifices, explosifs).

102 RÈGLES DE VOL

HÉLICES ET PALES Aucune hélice ou pale doit être - (métallique, réparée ou collée, de fabrication domestique).

APPAREILS EN VOL Maximum de deux hélicoptères et de cinq avions en vol simultanément.

CONTACT VISUEL Maintenir le contact visuel avec le modèle téléguidé. Vol à la caméra avec un copilote.

POSTE DE PILOTAGE Interdit d'utiliser cellulaire, pagette, appareil sonore, appareil radio-fréquence.

Les PRIORITÉS et dans l'ordre - («Dead-Stick», «Atterrissage», «Décollage», «Vol 3D»).

DÉFINITIONS Postes de pilotage, puits, héliport, piste d'envoi, postes de démarrage (avion à essence), etc...

TEMPS DE VOL 20 minutes maximum durant la semaine et 10 minutes les fins de semaine et jour de fêtes.

«LOW PASS» Situé du centre vers l'extérieur de la piste.

103 ÉMETTEURS

FRÉQUENCES AUTORISÉES Plage de 72 Mhz et le 2,4 Ghz.

CARTE DE FRÉQUENCE Doit être placée sur le tableau de fréquence pour piloter un modèle.

TEST DE PORTÉE Vérifier la portée du transmetteur pour un nouveau modèle.

104 SÉCURITÉ ET PILOTES

SÉCURITÉ Respect des règles de sécurité et Adopter un comportement sécuritaire.

COMPÉTENCE DES PILOTES Niveaux: «Élève-Pilote», «Pilote», «Instructeur».

105 NOUVEAUX MEMBRES Doivent disposer du niveau de «pilote» pour piloter un modèle téléguidé.

106 PREMIER VOL D'UN MODÈLE Le modèle doit être vérifié et les autres membres doivent être avertis.

107 PILOTE VISITEUR Doit être assuré et ne peut être invité qu'une seule fois pendant l'année.

108 JEUNES PILOTES Pilote junior (8-11 ans), Pilote adolescent (12-17 ans).

109 ASSURANCES Chaque membre doit être assuré par le MAAC et en fournir une preuve pour obtenir ses cartes de

fréquences.

110 ACTIVITÉS COMMERCIALES Doivent être autorisées par le conseil d'administration.

111 DOMMAGES Règlements concernant les dommages et les responsabilités des membres.

112 VIOLENCES, MENACES Aucune menaces, intimidation, violence verbale ou violence physique n'est toléré.

Résumé à titre informatif seulement. Le texte complet dispose de la valeur légale.

Je reconnais avoir lu et compris le résumé des règlements;

Signature du membre:	
Date:	